



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-04-17

COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2016

FIXATION DU TARIF DE LA VENTE DES SACS PREPAYES

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 21 Avril 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 65

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, BEYRIE Yves, DESPUJOL Michel, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, GAURON Sarah, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MARNIESSE Denis, ROBERT Frédéric, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, ACENA Xavier, VECCHIATO Fabien, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, LABORDE Thierry, BERNARD Guillaume / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, PORTIER Marie-Laure, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVAGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER jean

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, LAVERGNE Pascal, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, MALANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claude, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, ZECCHINI Alphonse, DELGUEL Jean-Claude, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, DESROZIER Marie-Hélène, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François

FIXATION DU TARIF DE LA VENTE DES SACS PREPAYES

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le lancement effectif de la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2014

Vu la délibération n° 2015-11-34 du 19 novembre 2015 relative à la grille tarifaire de la Redevance Incitative 2016.

Vu le Règlement de Collecte voté le 31.03.16

Considérant que l'USTOM souhaite adapter le service proposé aux usagers en proposant deux volumes différents pour les sacs prépayés.

Considérant que les tarifs proposés sont conformes aux prix au litre acté sur la grille tarifaire de la Redevance Incitative soit 0.03 centimes au litre.

Considérant que l'encaissement de ces ventes se ferait directement auprès de la trésorerie de RAUZAN et la facturation en interne via le service comptabilité de l'USTOM.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité

- DECIDE de fixer le prix du rouleau de 25 sacs de 25 litres à 18.75 € et le rouleau de 25 sacs de 50 litres à 37.50 €.
- DECIDE d'autoriser la vente de ces sacs en déchèterie en dotation occasionnelle.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY